

Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
Hôtel de Ville - Place Camille Vallin – 69700 Givors
Tél : 04 72 49 18 39

COMITE SYNDICAL
DU MARDI 10 MARS 2026
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 4 mars 2026.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Givors, Riverie, Beauvallon.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 6

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Givors, Riverie.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Laurence FRETY, Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. François PINGON, M. Alipio VITORIO, M. Tony TORNAMBE, M. Éric Maisonneuve.

Suppléants : M. Lucien DERFEUILLE, Mme Annick GUICHARD.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Jérôme BUB, M. Moussa DIOP, M. Jean-Pierre CID, M. Pierre DUSSURGEY, M. Hervé PRIVAS, M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Yoann VINDRY, M. Christian BRUNON, M. Jean-Louis ROUSSIER, Mme Michèle BROTTET.

Suppléants : M. Franck CAMUS, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Cyril MATHEY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe MARREL, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE

Agents présents : M. Damien Courbil, M. Jérémy LEPLUS, M. Rémy PONCELET, Mme Murielle PAPIRNYK, Mme Laurence AMBARA.

Le quorum n'étant pas atteint à 17h30, Mme la Présidente Virginie OSTOJIC propose aux délégués présents de visionner un film sur les travaux du Chatanay à Echalas.

Après le visionnage du film, le quorum étant atteint, Mme la Présidente remercie les délégués présents et ouvre la séance à 17h43. N'ayant pas reçu certains documents financiers à temps de la part de la trésorerie, elle informe les délégués qu'il ne sera pas possible de voter lors de cette séance le compte de gestion 2025 ainsi que le compte administratif 2025.

L'ordre du jour est donc un peu modifié et sera donc le suivant :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 4 février 2026
- Budget :
 - ❖ Reprise anticipée des résultats de l'année 2025 sur 2026

❖ Vote du budget primitif 2026

- Décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir
- Point évolution des contributions
- Point d'information sur les actions du mandat

Monsieur Martin DAUBREE est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente annonce qu'aucun pouvoir n'a été donné.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 4 février 2026

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques à faire par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 4 février 2026. Aucune remarque n'étant relevée, elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

17h45 : arrivée de M. Alipio VITORIO

2. Reprise anticipée des résultats de l'année 2025 sur 2026 (délibération n° 2026_06D)

M. Damien COURBIL prend la parole et informe les délégués que normalement les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Comme ce dernier ne peut pas être approuvé lors de cette assemblée, l'instruction M57 permet de reporter au budget, de manière anticipée et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Cette reprise par anticipation des résultats est réalisée sur la base d'estimations qui ont été approuvées par le Comptable Public en date du 4 mars 2026.

M. Damien COURBIL présente aux délégués les résultats prévisionnels 2025 suivants :

• Pour la section d'investissement :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Total opérations réelles	4 851 831,09	2 222 643,46	
Total opérations d'ordre	3 350,19	6 345,63	
TOTAL INVESTISSEMENT	4 855 181,28	2 228 989,09	- 2 626 192,19
		Résultat reporté 2024	2 420 898,61
		Résultat de clôture 2025	-205 293,58

● Pour la section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Total opérations réelles	857 499,21	964 462,37	
Total opérations d'ordre	2 995,44	0,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	860 494,65	964 462,37	103 967,72
		Part affectée à l'investissement (1068) en 2025	0
		Résultat reporté 2024	241 671,02
		Résultat de clôture 2025	345 638,74

Mme la Présidente propose au Comité Syndical de reprendre par anticipation les résultats 2025, en constatant le résultat de clôture estimé 2025, et en statuant sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le Budget primitif 2026, tel que ci-dessous :

Excédent de fonctionnement cumulé 2025	345 638,74
Part affectée à l'investissement (1068) 2026	205 293,58
Résultat à reporter en 2026 en fonctionnement (002)	140 345,16

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- CONSTATE et APPROUVE les résultats prévisionnels de l'exercice 2025.
- DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 345 638,74 € comme suit :
 - Affectation à la section d'investissement : 205 293,58 € au compte de recette 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
 - Report à la section de fonctionnement 140 345,16 € au compte de recette 002 « excédents de fonctionnement reporté ».
- DIT que le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 205 293,58€ € est reporté au compte de dépense 001 « résultats d'investissement reporté ».

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Vote du budget primitif 2026 (délibération n° 2026_07D)

M. Damien COURBIL présente aux délégués le budget primitif (BP) 2026 en leur proposant un BP équilibré d'un montant total de 5 629 315,55 € avec :

- en section de fonctionnement : 1 329 238,56 €
- en section d'investissement : 4 300 076,99 €

M. Damien COURBIL présente les sections du budget primitif 2026, section de fonctionnement, section d'investissement, ainsi que leur contenu en termes de dépenses et de recettes respectives.

Il détaille le chapitre 011 pour expliquer la baisse de 45,8 % liés aux travaux du Chatanay ainsi que les seuils du Mézerin qui ont été réalisés en 2025.

Au niveau du chapitre 012 (charges de personnel) : hausse de 2.2 % liée à l'augmentation classique des charges tels que les avancements de grade.

Au niveau du chapitre 65 (indemnités des élus) une hausse de 21.5 % a été prévue en prévision des éventuels modifications des indemnités avec le nouvel exécutif.

Une nouvelle ligne apparait au chapitre 66 (charges financières) correspondant aux intérêts liés à la ligne de trésorerie.

Dans les recettes de fonctionnement, M. Damien COURBIL explique que l'augmentation de 21.9 % du chapitre 74 est due à l'augmentation des contributions des membres.

Au niveau des dépenses d'investissement, M. Damien COURBIL précise que les 1 125 366.33 € au chapitre 20 concernent principalement le Gier à Givors.

Au chapitre 23 une baisse significative de 74.9 % correspondant à la fin des travaux de Saint Romain en Gier.

Au niveau des recettes d'investissement, sur le chapitre 10, le montant de la FCTVA est en augmentation significative passant de 395.65 € en 2025 à 86 774,90 € en 2026 liée au factures des travaux de Saint Romain en Gier.

Le chapitre 13 (subventions) reste assez stable avec une légère baisse de 1,2 %.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le Budget Primitif 2026.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Mme Laurence AMBARA présente aux délégués les décisions prises par la Présidente depuis le dernier comité syndical du 4 février 2026 jusqu'à ce jour :

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
ORANGE	Frais de téléphonie 2026 – Directeur et chargés de missions	972.00	1 166.40
CITIYA GERRIMO	Frais parking véhicule SyGR	-	366.36

VEILLE EAU	Abonnement annuel	-	200.00
DEMATIS	Abonnement annuel E-légalités Actes	150.00	180.00
BUREAU VALLEE	Achat matériel administratif (clé USB, souris, disque dur)	103.91	124.69
ARRAA	Abonnement annuel 2026	-	350.00
GIVORS AUTOMOBILE	Révision + changement 2 pneus véhicule SyGR	491.22	589.47
SMACL ASSURANCES	Assurance 2026 dommages aux biens et véhicule SyGR	-	339.47
2C COURTAGE	Assurance 2026 protection juridique des agents et élus	1 045.40	1 275.24

5. Point évolution des contributions

M. Damien COURBIL fait un point aux délégués suite aux différentes réunions qui se sont tenues dans le cadre des évolutions des contributions et des statuts du syndicat. Il propose à M. Martin DAUBREE d'intervenir sur ce sujet.

M. Martin DAUBREE intervient en informant les délégués que lors de ces différentes rencontres il y a eu une bonne convergence entre les EPCI. Le but étant de réduire la part de solidarité et reporter la charge des travaux de Givors à la Métropole de Lyon.

Mme la Présidente intervient en disant que la Métropole de Lyon a bien conscience de l'importance des contributions pour le fonctionnement du syndicat.

Lors du dernier COPIL partenarial élargi du Gier à Givors, M. Martin DAUBREE informe les délégués que deux solutions se sont dessinées : une solution 1 moins chère et une solution 2 mieux adaptée, plus chère mais avec moins de digues donc moins de dépenses en fonctionnement. M. Martin DAUBREE précise que le dossier est complexe mais que les élus ont bien avancé.

6. Actions du mandat

Les agents du SyGR interviennent pour présenter aux délégués les différentes actions du mandat qui sont les suivantes :

- ▶ Contrat de bassin versant
 - 2022 : Signature du Contrat de bassin versant avec SEM et l'Agence de l'Eau
 - 2025/2026: Bilan et rédaction du prochain contrat
- ▶ PTGE : Plan Territorial de gestion de l'eau
 - 2023 : Signature du PTGE
- ▶ Entretien des cours d'eau
- ▶ Gestion post-crue 2024 (suppression des embâcles)
- ▶ Lutte contre la renouée du Japon

- Travaux du Mézerin : effacement de 6 seuils infranchissables
- Travaux du Chatanay : terrassement, traitement renouée, restauration du lit, plantations de 1200 arbres et arbustes

18h43 : départ de MM. PINGON et DERFEUILLE

► Actions entente SEM-SyGR

- 2023 : Signature du Marathon de la biodiversité du bassin versant du Gier
- Suivi annuel de la qualité de l'eau
- PGSZH : Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides, validation de la stratégie en 2024 et validation du plan de gestion en 2025
- Réalisation de vidéos pédagogiques
- Réalisation de fiches pédagogiques

► PAPI

- Signature de 5 avenants entre 2017 et 2026 permettant la prolongation jusqu'à fin 2027 et augmentant le montant à 48.2 millions d'euros.
- Bilan du PAPI en 2024 : 50 % des enjeux soustraits aux crues trentennales (env 150), 20 % des enjeux soustraits aux crues centennales (env 300) et budget consommé de 43.6 millions d'euros.
- Connaissance, conscience du risque et gestion de crise :
 - 2021-2023 : réalisation de l'étude hydraulique de l'Ia Combe d'Enfer (Saint Romain)
 - 2022 : pose de 12 repères de crue
 - 2021-2026 : communication sur le risque inondation (journal de la rivière, vidéo...)
 - 2021-2022 : formation élus et technicien « conduite à tenir en milieu inondé »
 - 2021-2022 : exercice de gestion de crise pour Givors et Saint Romain en Gier
 - 2025 : organisation d'un village-forum Plouf sur 3 jours
 - 17/10/2024 : crue du Gier (~ Q100 à Givors) 99 repères de crue levés sur Givors et Saint Romain en Gier
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et diagnostics de réduction de la vulnérabilité
 - 2022-2026 : accompagnement des communes lors des demandes d'autorisation d'urbanisme
 - 2020-2026 : 47 diagnostics de réductions de la vulnérabilité ont été réalisés
- Travaux de restauration du Gier à Saint Romain en Gier
 - 2022-2023 : réalisation des études préalables aux travaux par le MOE
 - 2024-2026 : réalisation des travaux de restauration du Gier (travaux de terrassement et de renaturation pour un montant total de 5.8 millions d'euros.

▪ Gestion des systèmes d'endiguement (SE)

- 2020 – 2021 : analyse synthétiques des SE par le CEREMA
- 2021 – 2023 : analyse détaillées des SE et rédaction des pièces techniques par BURGEAP
- 30 juin 2023 : Dépôt des dossiers de régularisation pour 2 systèmes d'endiguement
- 2024 – 2026 : Echanges avec l'Etat sur l'instruction des dossiers

18h58 : départ de M. MAISONNEUVE

► Animations scolaires : 800 élèves ont été sensibilisés depuis 2020

► Restauration du Gier à Givors :

- Etudes et maîtrise d'œuvre
 - 2021-2023 : Travail auprès des collectivités pour le scénario global de protection Q100
 - Début 2024 : AMO technique démarrée et mise à jour du programme

- Début 2024 : AMO concertation démarrée
- 2025 : Etudes techniques complémentaires (géotechniques, sites et sols pollués, inventaires faune flore habitats, relevé topographique, consultation en cours pour les investigations complémentaires et localisations.
- Relevé laisses de crues 2024 et mise à jour du modèle hydraulique
- 2025-2026 / AVP des études de maîtrise d'œuvre
- Concertation participation citoyenne
 - 2024 : Entretiens informateurs, les personnes ressources, prospections avec 170 personnes rencontrées et 5 ateliers par monde
 - 2025 : 4 ateliers avec des riverains, usagers
 - Des actions expérimentations avec le Théâtre de Givors (Ateliers créatifs participatifs interviews et enregistrements et rendu de l'exposition in situ en mai 2025), avec l'association photo Stimultania, en écoles primaire (les mots du Clic, proposé en CM1 CM2), avec le lycée de Givors (intervention en classe de Seconde initié par enseignante de français)
- Hydromorphologie et transport solide :
 - Le Gier est une rivière puissante, du fait de ses caractéristiques hydromorphologique, son énergie est importante et favorise le transport de matériaux dans son lit mineur.
 - Son tracé a été fortement modifié contraignant son fonctionnement hydromorphologique
 - Des disfonctionnements morphologiques => impacts sur MA, PI, ou autres enjeux (infrastructures, routes...)
 - Objectif : diagnostiquer pour envisager des actions (plan de gestion sédimentaire)
 - En 2023 : définition des besoins avec AE et DDT
 - Fin 2024 : démarrage étude
 - Diagnostic technique
 - Relevé PL du Gier, photogrammétrie 2025
 - Analyse de la dynamique verticale, latérale, bandes actives, érosions, contraintes latérales, ...
 - Pose d'instrumentation in situ (placettes colorimétriques, plaques d'impact)
 - Concertation auprès des acteurs du territoire : en cours
 - Bilan des enjeux pour septembre 2026

Après cette présentation des actions par les agents du SyGR, Mme la Présidente remercie les agents pour tout le travail réalisé pendant toutes ces années. Elle remercie également les délégués pour leur présence et leur investissement tout au long du mandat.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Présidente lève la séance à 19h30 et invite tout le monde à prendre le verre de l'amitié.

Fait à Givors, le 30 mars 2026
La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18